

Image not found or type unknown



Droit concernant un divorce et la garde d' un enfant

Par **franzon**, le **20/08/2009** à **15:55**

Bonjour, une amie (française) réside actuellement en Italie (sardaigne) celle-ci est mariée et désire divorcé, elle à un enfant de cinq ans (franco-italien)..Elle souhaite connaître ses droits afin de retrouver sa famille en France avec son enfant.. En attente d'une réponse , mes sincères remerciements

Par **jeetendra**, le **20/08/2009** à **17:58**

bonjour, comme elle est de nationalité Française elle peut introduire une demande en divorce en France même si son conjoint est de nationalité Italienne, qu'elle contacte le Tribunal de Grande Instance de Paris – Palais de Justice- 2 et 4 boulevard du Palais- 75001 Paris- 01 44 32 51 51, l'Ordre des avocats, près de la Cour d'Appel de Paris-11 Place Dauphine-75001 PARIS-01 44 32 48 48, elle aura plus de précisions à ce sujet, cordialement